

CONCOURS D'IDEES pour un éco-habitat en Brenne



1^{er} Prix : 5 000 €

Prix spécial : 3 000 €



CONCOURS D'IDÉES

Pour un éco-habitat en Brenne

Dans sa nouvelle charte, le Parc naturel régional de la Brenne définit un certain nombre d'actions en faveur de la création de références d'architecture contemporaine sur son territoire¹.

En 2009, le Parc naturel régional de la Brenne a participé aux ateliers territoriaux du Grenelle sur le thème éco-construction/éco-réhabilitation.

Ce concours d'idées s'inscrit dans la continuité des ateliers du Grenelle. Il s'agit de conduire une réflexion sur le développement d'une architecture contemporaine de qualité environnementale et paysagère, adaptée à des ressources modestes, dans une commune du Parc naturel régional de la Brenne.

Ce concours d'idées s'appuie sur le premier projet communal d'aménagement d'éco-quartier du Parc : le Grand-Claud, situé en continuité du bourg de Lurais (252 habitants), sur la rive gauche de la Creuse.

La commune de Lurais s'est engagée dans une Approche Environnementale de l'Urbanisme (2010 et 2011) afin de créer une extension villageoise de qualité en lien avec le bourg existant. Celle-ci respectera les principes du développement durable en assurant une prise en compte de l'environnement et du paysage, une mixité sociale et générationnelle et en consommant le moins de terrain possible.

Les projets présentés à ce concours devront apporter à la commune une vision d'une production urbaine et architecturale originale, explorant toute organisation urbaine, toute technique de construction et tout matériau (bois, terre, paille, matériau de réutilisation,...) qui répondent aux objectifs d'un éco-habitat, l'ensemble des propositions devant être argumenté et en cohérence avec l'existant.

SOMMAIRE

1• CALENDRIER DU CONCOURS

- 1.1 Lancement et inscription
- 1.2 Visite des sites
- 1.3 Informations sur le site
- 1.4 Réception des propositions
- 1.5 Sélection
- 1.6 Résultats

2• RÈGLEMENT

- 2.1 Conditions pour la candidature
 - 2.1.1 Candidats
 - 2.1.2 Constitutions d'équipes
 - 2.1.3 Limitation du nombre d'équipes
- 2.2. Inscription
- 2.3. Eléments à disposition du candidat ou de l'équipe de candidats

- 2.4. Prestations à remettre par les candidats
- 2.5. Condition du rendu
- 2.6 Résultats et prix
- 2.7. Dispositions d'ordre général
 - 2.7.1 Assurances
 - 2.7.2 Propriétés
 - 2.7.3 Droits d'exposition et de publication

3• PROCÉDURE DU CONCOURS

- 3.1. Eléments mis à la disposition des candidats
 - 3.2.1. Commission technique
 - 3.2.2. Composition du jury
 - 3.2.3. Méthode de travail des jurys

¹ voir Charte 2010-2022 téléchargeable sur le site du Parc

1 • CALENDRIER DU CONCOURS ECO-HABITAT EN BRENNE

1.1 Lancement et inscription

Date d'ouverture des inscriptions : le 1^{er} juillet 2010

Date limite des inscriptions le 15 septembre 2010. Inscription limitée à 12 équipes par ordre d'arrivée.

Date limite de réception des propositions des équipes : le 1^{er} novembre 2010

1.2 Visite du site

Il est indispensable que chaque équipe vienne sur le site d'étude afin d'appréhender physiquement la qualité paysagère et architecturale du lieu et de la région dans lequel il s'inscrit. Pour cela, il est prévu une indemnité de participation de 500 €/équipe. Pour justifier de la venue sur le site, l'équipe retirera une attestation, soit en mairie de Lurais, soit à la maison du Parc aux horaires d'ouverture. Cette indemnité ne sera versée qu'une fois rendu l'ensemble des documents demandés au paragraphe 2.4

Mairie de Lurais /Secrétariat

7 place des Tilleuls

36220 Lurais

Ouvert du Lundi au Vendredi de 14h à 16h30

Maison du Parc / Bâtiment administration

Le Bouchet

36300 Rosnay

Ouvert du Lundi au Vendredi de 8h30 à 17h30

1.3 Informations sur le site

Un dossier sera remis à chaque équipe participante dès que son inscription sera validée, afin de l'informer sur le site du Grand-Claud, le bourg et la commune de Lurais et le Parc naturel régional de la Brenne.

1.4 Réception des propositions

Date limite de réception des propositions : le 1^{er} novembre 2010

1.5 Sélection

Sélection des propositions par les jurys : Novembre / Décembre 2010

1.6 Résultats

Date de proclamation des résultats : mi-décembre 2010

2 • RÈGLEMENT

2.1 Conditions pour la candidature

2.1.1 Candidats

Le concours s'adresse à toute équipe d'étudiants en dernière année de formation (Master 2) ou ayant obtenu leur diplôme en 2009 ou 2010, en architecture, paysage et/ou urbanisme.

2.1.2 Constitutions d'équipes

Les équipes seront à minima composées de 2 personnes comprenant obligatoirement au moins un étudiant en architecture en dernière année (ou architecte jeune diplômé(e)). Il n'y a pas de limitation du nombre de candidats par équipe. Il sera apprécié que les équipes soient pluridisciplinaires, intégrant par exemple un(e) paysagiste ou un(e) urbaniste (en dernière année ou jeune diplômé(e)), ou une autre discipline jugée importante pour le projet de l'équipe. Dans ce cas, cela sera justifié.

Associés

Les associés sont considérés comme les auteurs du projet et figurent comme tels dans toutes les publications et les expositions.

A la date de clôture des inscriptions (voir calendrier), tous les associés doivent figurer dans la fiche de participation de l'équipe.

Pour chaque associé, une copie de l'inscription en dernière année ou du diplôme obtenu doit être jointe au dossier d'inscription.

Mandataire

Il ou elle doit être architecte (en dernière année ou jeune diplômé(e)).

Il est désigné parmi les associés. Il doit figurer en tant que mandataire dans la fiche de participation.

Par simple facilité d'usage, le mandataire est l'interlocuteur unique du Parc naturel régional de la Brenne.

Le mandataire joindra un RIB à son nom. C'est sur ce compte que seront versés les indemnités de participation ainsi que l'éventuel prix.

Modification de la composition des équipes

Une équipe inscrite peut ajouter ou retirer des associés en renvoyant sa fiche d'inscription modifiée jusqu'à la date de clôture des inscriptions (voir calendrier).

L'équipe est indivisible et ses membres ne peuvent pas faire partie d'autres équipes.

Incompatibilité de candidature

Aucune personne parmi les organisateurs du concours, les membres de la commission technique ou les membres du jury ne peut prétendre participer au concours.

Interdiction de publication

Aucun candidat ne peut rendre publics les dessins présentés au concours en faisant usage de son projet pour une quelconque communication avant le jugement du jury, comme avant l'annonce officielle des résultats, sous peine d'exclusion du concours.

2.1.3 Limitation du nombre d'équipes

Les inscriptions seront validées par ordre d'arrivée à la maison du Parc, uniquement si le dossier d'inscription est complet et dans la limite de 12 équipes.

2.2. Inscription

L'inscription s'établit par courrier en envoyant le dossier de candidature dûment complété à :

Monsieur le directeur

Parc naturel régional de la Brenne

« Concours d'idées pour un éco-habitat en Brenne »

Le Bouchet

36300 Rosnay

Inscription de l'équipe de candidats

Chaque équipe de candidats doit remplir une fiche pré-établie.

Celle-ci comprend toutes les informations concernant l'équipe.

La fiche ne pourra plus être modifiée au-delà de la date de clôture des inscriptions (voir calendrier).

Cette fiche imprimée devra être accompagnée de l'ensemble des photocopies des diplômes et des inscriptions en dernière année du mandataire et des associés ainsi que du RIB du mandataire.

Tout dossier incomplet à la date de clôture des inscriptions (voir calendrier) sera considéré comme nul.

2.3. Éléments mis à disposition de l'équipe de candidats

A réception du dossier complet de candidature, chaque équipe de candidats recevra un dossier complet d'informations sur le site, via internet. Celui-ci comprend des documents écrits et détaillés sur la commune, le site, le Parc naturel régional de la Brenne et les intentions des élus communaux, ainsi que des plans de situation et des photos du site et de ses environs.

2.4. Prestations à remettre par les candidats

Titre du projet

Le titre du projet et les noms des auteurs doivent figurer sur chaque document

Éléments à remettre par l'équipe de candidats

Le rendu sera composé des éléments suivants :

- **un cahier d'intentions** (format papier)
- **Un CDRom ou DVD**

Le CDRom ou DVD comprend, sur support compatible Mac et PC :

- chaque panneau A1, en format A1 résolution 300dpi
- chaque panneau A1, en format A3 résolution 300dpi
- chaque panneau A1, en format web (1024 pixels) résolution 72dpi
- le cahier d'intentions (format informatique)
- tout élément graphique nécessaire à la compréhension du projet en format A3 résolution 300 dpi

Chaque document doit être en deux versions, l'une pdf et l'autre jpg.

Chaque fichier doit être nommé de façon descriptive.

Les panneaux

Les panneaux, format A1 (594 mm x 840 mm, format paysage ou portrait), sont constitués de documents graphiques et de textes dont le contenu est le suivant :

- le panneau 1 est consacré à l'analyse paysagère et aux propositions d'aménagement (plan masse + vues du site)
- le panneau 2 (et 3 si nécessaire) présente le projet architectural dans son ensemble avec une mise en valeur de la cohérence architecturale de la proposition dans le contexte existant, et plus particulièrement une ou plusieurs maison(s) d'habitation qui développe(nt) un concept de qualité environnementale et paysagère adaptée à des ressources modestes (APS + représentations en trois dimensions intérieur et extérieur + détails techniques et constructifs).

Les échelles de tous les documents graphiques et de présentation doivent être précisées sur les documents rendus. Elles prendront obligatoirement la forme d'échelles graphiques. De même, chaque plan sera orienté en fonction des points cardinaux.

L'utilisation des couleurs est laissée au libre choix des candidats. Il est de la responsabilité de chaque équipe de candidats de s'assurer que la représentation graphique de son projet permet aisément la duplication des panneaux ainsi que sa reproduction dans des publications.

Des documents additionnels ou maquettes pourront être présentés au jury mais ne sont pas considérés comme déterminants pour le jugement.

Un cahier d'intentions

Le cahier relié est de format A3 (420 mm x 297 mm, format paysage ou portrait). Il explicite le projet de l'équipe et présente tous les éléments graphiques nécessaires à la compréhension du projet.

Le cahier comprend sur 15 pages maximum :

- o une page pour une fiche synthétique d'analyse de site et d'approche conceptuelle du contexte
- o une page en couleur en réduction du panneau 1,
- o une page en couleur en réduction du panneau 2,
- o une page en couleur en réduction du panneau 3 (si nécessaire).
- o 4 pages maximum explicitant la problématique du projet et les thématiques approfondies,
- o 2 pages maximum sur le programme retenu et son rapport au site et aux intentions des élus communaux,
- o une page maximum pour les surfaces des éléments de la proposition et le processus de réalisation du projet,
- o une page maximum pour les partis techniques et constructifs, s'il y a lieu,
- o des dessins explicatifs peuvent illustrer les textes ou être adjoints.

2.5. Condition du rendu

Lieu de dépôt

Le secrétariat de la maison du Parc naturel régional de la Brenne.

Mode de dépôt

Soit les documents sont directement déposés au secrétariat de la maison du Parc naturel régional de la Brenne, et ce jusqu'à l'heure de fermeture dudit secrétariat le jour de la date limite du rendu (voir calendrier).

Soit les documents sont envoyés par services rapides ou postaux.

Quel que soit le moyen de transport choisi, une date d'expédition doit figurer. Cette date doit être au plus tard celle de la date limite du rendu (voir calendrier). Toute proposition expédiée ultérieurement est irrecevable.

2.6 Résultats, prix et indemnités

Résultats

Les résultats seront annoncés mi-décembre 2010. Chaque équipe candidate sera informée par courrier électronique et postal des résultats.

Récompense aux lauréats du 1^{er} Prix

Les auteurs de la proposition lauréate reçoivent une récompense fixée à 5 000 €

Les organisateurs s'engagent à respecter la décision du jury et à payer les primes suivant la proclamation des résultats.

Récompense aux lauréats du Prix spécial de Lurais

Les auteurs de la proposition lauréate reçoivent une récompense fixée à 3 000 €

Les organisateurs s'engagent à respecter la décision du jury et à payer les primes suivant la proclamation des résultats.

Indemnités

Chaque équipe participante recevra une indemnité de participation de 500 €. Pour cela, elle devra justifier de sa venue sur le site en retirant une attestation auprès de la mairie de Lurais ou de la Maison du Parc. Toute équipe qui n'aurait pas restitué à temps l'ensemble des documents exigés au paragraphe 2.4 ainsi que l'attestation ne pourra prétendre à cette indemnité.

2.7. Dispositions d'ordre général

2.7.1 Assurances

En cas de dommage ou de perte, aucune indemnité n'est prise en charge par les organisateurs.

2.7.2 Propriétés

Tous les documents parvenus aux organisateurs deviennent leur propriété y compris les droits de reproduction. La propriété intellectuelle des propositions reste entièrement acquise à leurs auteurs.

2.7.3 Droits d'exposition et de publication

Les organisateurs se réservent le droit de publier librement l'ensemble des propositions qui leur sont parvenues. Les propositions sont exposées ou publiées sous le nom de leurs auteurs : mandataire et associés confondus.

3• PROCÉDURE DU CONOURS

3.1. Éléments mis à la disposition des candidats

Le dossier du candidat sera envoyé par courrier électronique. Il comprend :

- Une présentation de la commune de Lurais et des objectifs que s'est fixés la mairie quant au futur éco-aménagement.
- Un document .pdf présentant le contexte des ateliers territoriaux du Grenelle en Brenne
- Un dossier présentant un ensemble de photographies (.jpg) du bourg de Lurais
- Un dossier présentant un ensemble de photographies (.jpg) du site d'étude

En outre, de la documentation est consultable :

Documents à consulter à la mairie de Lurais	<ul style="list-style-type: none">○ Plan des réseaux○ Carte communale○ PPRN et PPRI
Documents à consulter à la maison du Parc de la Brenne	<ul style="list-style-type: none">○ Projet de paysage Vallée de la Creuse + fiche communale (2002)○ « Guide pour la restauration et l'entretien de l'architecture rurale du Parc naturel régional de la Brenne » (2002)○ Guide de coloration : « Les couleurs du Bâti du Parc naturel régional de la Brenne » (2009)○ Document d'objectifs du site Natura 2000 « Vallée de la Creuse et affluents » (2006)

3.2. Fonctionnement du jury

3.2.1. Commission technique

Elle examine l'ensemble des propositions déposées afin de préparer le travail du jury.

La commission est composée de techniciens du Parc naturel régional non membres du jury et de la secrétaire de mairie de Lurais.

3.2.2. Composition des jurys

Jury du 1^{er} prix :

Le jury sera constitué au maximum de 12 membres et composé d'élus du Parc (au moins 4), d'architectes (au moins 3) et d'un paysagiste au moins.

Jury du prix spécial de Lurais :

Le jury sera constitué au maximum de 8 membres et composé d'élus et d'habitants de Lurais désignés par le maire de Lurais.

3.2.3. Méthode de travail des jurys

Les jurys sont souverains dans leur jugement, dans le respect du règlement.

Les jurys peuvent distribuer les prix comme ils le souhaitent parmi les projets rendus et décider de ne pas attribuer l'ensemble des prix et/ou indemnités. Dans ce cas, les raisons en seront rendues publiques.

Jury du 1^{er} prix :

Au début de la session, le jury du 1^{er} prix désigne, parmi ses membres, un président à ses débats et adopte sa méthode de travail.

Le jury du 1^{er} prix examine tous les projets conformes aux règles du concours et choisit le lauréat du 1^{er} prix.

Jury du prix spécial de Lurais :

Au début de la session, le jury du prix spécial de Lurais désigne, parmi ses membres, un président à ses débats et adopte sa méthode de travail.

Le jury du prix spécial de Lurais examine tous les projets désignés conformes par le jury du 1^{er} prix en sachant à quel projet aura été attribué le 1^{er} prix. Il choisira le lauréat du prix spécial de Lurais parmi les 11 autres équipes de candidats.